



## Règlement location des Rochettes (membres FSG Le Château)

Le terrain des Rochettes ainsi que le bâtiment sont mis à la disposition en premier lieu à la société, puis aux membres et ensuite au public aux conditions suivantes :

Le prix de la location comprend : l'électricité, l'eau, (le bois), les tables et les bancs, le gaz pour la cuisson.

Tarifs :

|         |           |
|---------|-----------|
| ½ Jour  | 50.- frs  |
| 1 Jour  | 100.- frs |
| 2 Jours | 180.- frs |

A titre de remerciement pour le travail effectué tout au long de l'année, les moniteurs, les membres du comité ainsi que le responsable de l'entretien du terrain peuvent bénéficier de l'équivalent d'une journée de location par année gratuitement. Cette utilisation est au bénéfice exclusif du membre en question.

Le montant de la location doit être versé au préalable afin de confirmer la réservation.

Les clés vous seront transmises par une personne du comité, le jour avant ou le jour même, selon entente avec le responsable. Le loueur prendra contact au minimum 4 jours avant la location.

Les locaux et le matériel seront laissés en ordre et en parfait état de propreté. Si des nettoyages ou des travaux de remise en ordre supplémentaires sont nécessaires, dû à la négligence des locataires, ils seront facturés à raison de 50.-frs l'heure, déplacement compris.

Les dégâts éventuels seront annoncés lors de la restitution des clés.

Avant de quitter les lieux, les locataires s'assureront que : les feux soient bien éteints, les robinets d'eau soient fermés, les lumières éteintes et que toutes les issues soient verrouillées. Les verres vides ainsi que les déchets seront évacués par les loueurs.

Les clés seront rendues lors de l'état des lieux, d'entente avec le responsable.

Pour de plus amples renseignements contactez-nous par téléphone ou par e-mail :

**Responsable** : Nicole Frey 079 375 89 32

Le Comité